

AFFAIRE N° 29. - Acquisition d'un terrain de 6 ha 18 a sis à la Montagne (8ème km), appartenant à la succession GAUD-DALAIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage de procéder à la Montagne, à une opération de lotissements ruraux afin de reloger les différentes personnes de ce secteur qui vivent dans des conditions d'habitat précaires.

Pour ce faire, j'ai pris contact avec les propriétaires d'un terrain de 6 ha 18 a, sis à la Montagne (8ème km), au-dessus du chemin neuf.

Les Domaines, consultés à ce sujet, nous ont fait parvenir, le 18 Octobre 1968, une évaluation de ce terrain pour un montant de 8 000 000 (HUIT MILLIONS) de Frs. Une Commission Municipale s'étant rendus sur les lieux, le 30 Avril dernier, a émis un avis favorable pour l'acquisition, par la Commune, de cette parcelle.

Les propriétaires (succession GAUD-DALAIS) demandaient, au début, une somme de 11 623 360 (ONZE MILLIONS SIX CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE) Frs. A la suite de diverses interventions auprès d'eux, ils ont accepté de réduire leur prix et seraient disposés à nous céder ce terrain pour 9 270 000 (NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE) Frs, soit 150 Frs le mètre carré.

Le financement de cette opération se décomposerait de la manière suivante :

- Inscription au Budget Supplémentaire 1969 (Chapitre 904, Article 210) de la somme de 2 500 000 Frs
- Paiement du reliquat, soit 6 770 000 Frs
grâce à un emprunt auprès de la Caisse d'aide à l'équipement des Collectivités Locales.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cette parcelle.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Le 15 Septembre 1969
Donné à l'effet
Le Secrétaire Général
Signé: M. Kessler
Ben Lofa Artificier Boufoune
Le Directeur des Affaires Financières
O. HARAU